

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025		31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net		Net
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	70 412	56 700	13 712		33 353
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations tech., mat. et outillage indus.					
	Autres immobilisations corporelles	31 114	18 435	12 679		14 216
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres imm. de l'actif lié de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	5 400		5 400		5 400
	Autres immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé (III)		106 926	75 135	31 790		52 969
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS					
	Matières premières et autres approvisionnements					
	En-cours de production					
	Produits finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	CREANCES (2)					
	Créances clients et comptes rattachés	175 174	20 145	155 029		158 533
	Autres créances	18 132		18 132		16 089
	Charges constatées d'avance	11 485		11 485		13 403
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé					
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
	Actions propres					
	Autres titres	50 500		50 500		50 500
	Instruments financ. à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	167 545		167 545		145 648
	Total de l'actif circulant (IV)	422 835	20 145	402 690		384 172
	Frais d'émission des emprunts (V)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Primes de remboursement des emprunts (VI)					
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		529 761	95 280	434 481		437 142

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

5 400 5 400

210 190 218 176

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital(dont versé 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
RESERVES	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
Capitaux Propres	Réserves		
	Réserv e légale	1 000	1 000
	Réserv es statutaires ou contractuelles		
	Réserv es réglementées		
Capitaux Propres	Autres réserv es		
	Report à nouveau	121 679	121 679
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	36 634	21 925
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	169 313	154 603
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Autres fonds propres	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instrument financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 111	28 025
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 101	120 886
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 435	8 809
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	125 520	124 819
	Total des dettes (1)	265 168	282 538
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	434 481	437 142
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		265 168	282 538
(2) Dont emprunts participatifs			

Certifié conforme
 REGISTRE
 VALOXY LITTORAL

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **434 481** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **513 396** euros et un total **charges** de **476 762** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **36 634** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06				
		31/12/2025	1 an ou plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 400	5 400	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	24 174	24 174	
	Créances représentatives des titres prêtés	151 000	151 000	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 089	1 089	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 160	8 160	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	7 320	7 320	
	Débiteurs divers	1 563	1 563	
	Charges constatées d'avance	11 485	11 485	
	TOTAL DES CREANCES	210 190	210 190	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025				
		1 an ou plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers	39 111	39 111	
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 967	24 967	
	Personnel et comptes rattachés	24 477	24 477	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 677	2 677	
	Impôts sur les bénéfices	41 901	41 901	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 080	1 080	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	5 435	5 435	
	Dettes représentatives de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	125 520	125 520	
	TOTAL DES DETTES	265 168	265 168	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

Activité Constance
Per Stancine

2SN, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros

60 BD Amiral Mouchez 76600 Le Havre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 mai 2025**

L'an deux mille vingt six le 19 mai à 11 heures,

60 BD Amiral Mouchez

1. **2SN**, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 60 Bd Amiral Mouchez, inscrite sous le numéro d'identification unique 824 264 923 RCS Le Havre, représentée Monsieur Pierre FONTAINE, président de la société JOMAJUP dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Monsieur Pierre FONTAINE représentant de la société JOMAJUP l'associée unique Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre Gérard FONTAINE est nommé secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat,
- Quitus au Président,
- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net de 36 634 euros et décident :

De distribuer 60% soit 22 000 € à l'associé unique.

Et de reporter le solde soit 14 634 € au poste report à nouveau

SECONDE DECISION

L'associé unique approuve l'état des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

Le président :

Le secrétaire

JOMAJUP représentée par

Monsieur Pierre Gérard Fontaine



Monsieur Pierre Gérard Fontaine

